



---

# VILLE DE QUÉBEC

Agglomération de Québec

---

RÈGLEMENT R.A.V.Q. 948

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT RELATIVEMENT À L'INTERSECTION DU  
CHEMIN DES QUATRE-BOURGEOIS ET DE L'AVENUE DE  
MÉZY**

---

**Avis de motion donné le 17 février 2015  
Adopté le 3 mars 2015  
En vigueur le 6 mars 2015**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement afin de prévoir une interdiction d'effectuer un demi-tour à l'approche est du chemin des Quatre-Bourgeois, à l'intersection de l'avenue De Mézy.*

## **RÈGLEMENT R.A.V.Q. 948**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT À L'INTERSECTION DU CHEMIN DES QUATRE-BOURGEOIS ET DE L'AVENUE DE MÉZY**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION,  
DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe III du *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement* R.A.V.Q. 842 est modifiée par le remplacement de l'onglet 1 par l'onglet 1 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

ONGLET 1 DE L'ANNEXE III DU RÈGLEMENT R.A.V.Q. 842

### ANNEXE III Onglet 1

#### INTERDICTION D'EFFECTUER UN DEMI-TOUR RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Localisation	Approche nord	Approche sud	Approche est	Approche ouest
<b>ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU</b>				
1 <sup>re</sup> Avenue / 41 <sup>e</sup> Rue Est / 41 <sup>e</sup> Rue Ouest		x		
Henri-Bourassa, boulevard / 26 <sup>e</sup> Rue		x		
Honoré-Mercier, avenue / D'Abraham, côte		x		
Saint-Louis, chemin / Belvédère, avenue				x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Pointe-aux-Lièvres, rue de la				x
<b>ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES</b>				
Bastien, boulevard / Colline, boulevard de la / Robert-Bourassa, boulevard			x	
Bastien, boulevard / 27 m à l'est du boulevard de la Colline				x
Chauveau, avenue / Coursol, rue				x
Chauveau, avenue / 50 m à l'ouest de la rue Coursol			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Accès privé (Assurance Promutuel - 2000, boulevard Lebourgneuf)			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Accès privés (Les Galeries et Krispy Kreme-1560)			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Accès privés (Les Galeries et Wal-Mart-1700)			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Accès privés (RBC-1260 et Complexe Sodicor-1305)			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Bouvier, rue			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Galeries, boulevard des	x	x	x	x
Lebourgneuf, boulevard / Gerbes, avenue des / Accès privé			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Gradins, boulevard des			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Griotte, rue de la / Accès privé			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Atrium, boulevard, de l' / Laurentienne, autoroute				x
Lebourgneuf, boulevard / Le Mesnil, rue / Accès privé			x	x
Marie-de-l'Incarnation, rue / Accès privé (stationnement Carrefour Jean-Coutu)	x	x		
Marie-de-l'Incarnation, rue / 63 m au sud du boulevard Wilfrid-Hamel	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Bouvier, rue	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Desrochers, rue / Samson, rue	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Entrepreneurs, rue des	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Fortin, rue	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Latulippe, rue	x			
Pierre-Bertrand, boulevard / Marais, rue des	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Rocailles, rue des	x	x		
Robert-Bourassa, boulevard / Accès privé (Centre commercial G.P.)	x	x		

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement afin de prévoir une interdiction d'effectuer un demi-tour à l'approche est du chemin des Quatre-Bourgeois, à l'intersection de l'avenue De Mézy.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*